

Programme de subvention pour couches lavables

Les résidents de L'Ange-Gardien peuvent bénéficier d'une subvention pour l'achat de couches lavables suivant la naissance d'un enfant. Sous réserve du budget municipal, l'aide financière accordée représente une somme équivalente à 50 % du coût d'achat de couches en tissus destinées à un enfant âgé de moins de deux (2) ans et peut être versée au parent réclamant jusqu'à un montant total de 300 \$.

Conditions d'admissibilité

Être un résident de L'Ange-Gardien & avoir effectué l'achat de couches lavables entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année de la demande.

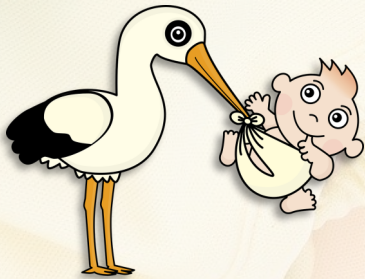
Le formulaire de demande disponible en ligne et à la réception des bureaux municipaux doit être dûment rempli et remis à l'administration accompagné des documents suivants :

- ◆ Preuve de domicile sur le territoire de la municipalité ;
- ◆ Preuve de la naissance de l'enfant bénéficiaire des couches ;
- ◆ Facture originale de l'achat des couches avec preuve de paiement.



Faits saillants

L'utilisation d'une seule couche lavable peut permettre de remplacer près de 230 couches jetables ! Les couches jetables représentent le 3^e déchet en importance dans les lieux d'enfouissement, soit près de 600 millions de couches jetables au Québec. De 200 à 500 ans sont nécessaires à la décomposition d'une couche jetable.



Les avantages

- ◆ Économique & peut être utilisé par plus d'un enfant ;
- ◆ Naturel, sans produit chimique & moins irritant pour la peau ;
- ◆ Encourage l'achat local !